Rapport d'information sur les partenariats publics-privés

Publication : mardi 29 juillet 2014 15:08

L'Agefi, 22, juillet 2014

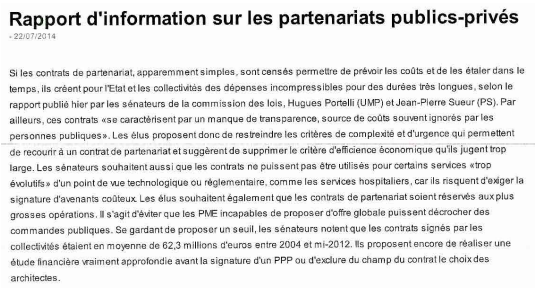

Rapport d'information sur les partenariats publics-privés

- 22/07/2014

Si les contrats de partenariat, apparemment simples, sont censés permettre de prévoir les coûts et de les étaler dans le temps, ils créent pour l'Etat et les collectivités des dépenses incompressibles pour des durées très longues, selon le rapport publié hier par les sénateurs de la commission des lois, Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS). Par ailleurs, ces contrats «se caractérisent par un manque de transparence, source de coûts souvent ignorés par les personnes publiques». Les élus proposent donc de restreindre les critères de complexité et d'urgence qui permettent de recourir à un contrat de partenariat et suggèrent de supprimer le critère d'efficience économique qu'ils jugent trop large. Les sénateurs souhaitent aussi que les contrats ne puissent pas être utilisés pour certains services «trop évolutifs» d'un point de vue technologique ou réglementaire, comme les services hospitaliers, car ils risquent d'exiger la signature d'avenants coûteux. Les élus souhaitent également que les contrats de partenariat soient réservés aux plus grosses opérations. Il s'agit d'éviter que les PME incapables de proposer d'offre globale puissent décrocher des commandes publiques. Se gardant de proposer un seuil, les sénateurs notent que les contrats signés par les collectivités étaient en moyenne de 62,3 millions d'euros entre 2004 et mi-2012. Ils proposent encore de réaliser une étude financière vraiment approfondie avant la signature d'un PPP ou d'exclure du champ du contrat le choix des architectes.

Phoca PDF